

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 mars 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LE TAUX D'INFLATION DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada révèlent que Charlottetown et Summerside, Île-du-Prince-Édouard, ont subi, en février 1982, la hausse la plus élevée du coût de la vie dans toute la région de l'Atlantique par rapport au même mois l'année dernière. Je propose donc, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que le ministère des Finances enquête sur les facteurs qui ont provoqué dans l'Île-du-Prince-Édouard une hausse si inquiétante du taux d'inflation qui, depuis quelques années, est toujours un des pires au Canada.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA FIN DE L'EXIL DE LA SOVIÉTIQUE IDA NUDEL—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, étant donné que la Chambre a adopté, le 23 juin 1978, une motion concernant la sentence imposée à la dissidente soviétique Ida Nudel, et que son exil en Sibérie est censé se terminer le 20 mars prochain, je propose, appuyé par le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille):

Que, comme Ida Nudel devrait terminer son exil en Sibérie le 20 mars 1982, la Chambre des communes exhorte les autorités soviétiques à prendre des dispositions pour qu'Ida Nudel puisse, à la fin de son exil en Sibérie, rejoindre directement sa seule parente vivante, sa sœur, en Israël.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le ministre des Finances (M. MacEachen) se propose de déposer aujourd'hui ses projets de péréquation et de financement des programmes établis. Cette décision est à la fois unilatérale et fort prématurée, car les gouvernements provinciaux ne sont au courant des dernières propositions de péréquation que depuis la récente réunion des premiers ministres. En plus, le ministre des Finances semble s'obstiner à réduire la part fédérale des frais médicaux et du coût de l'enseignement post-secondaire. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre enjoigne au parti libéral de reconsidérer sa décision de renoncer au fédéralisme coopératif, de se choisir un nouveau chef qui y croit et de maintenir les accords fiscaux actuels jusqu'à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux aient eu l'occasion de négocier la question.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉSIGNATION DU 21 MARS COMME JOUR DE
L'AFGHANISTAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Dupras (Labelle): Merci, madame le Président. Depuis toujours, c'est le 21 mars que les Afghans célèbrent le début de la nouvelle année. À l'approche de cette date, nous ne pouvons nous empêcher de penser à l'invasion de l'Afghanistan par les forces soviétiques en décembre 1979, invasion que le gouvernement du Canada a condamnée parce qu'elle va à l'encontre des principes de la charte des Nations Unies et constitue une violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance d'un pays membre des Nations Unies.

La Chambre des communes continue de déplorer vivement les souffrances et les privations qu'éprouvent les Afghans du fait de l'occupation étrangère, et de condamner le bombardement de populations civiles innocentes, ainsi que la destruction de leurs foyers et de leurs moyens de subsistance. Je propose donc, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):